
Paiements en ligne des services municipaux

Avant de commencer, veuillez à désactiver l'anti-pop-up de votre navigateur internet.

- Il vous suffit de vous munir de la facture dont vous souhaitez effectuer le paiement.
- Les seules références demandées sont : Le numéro de la facture, l'année, le montant exact et votre adresse e-mail.
- Après avoir rempli tous les champs du formulaire et cliqué sur le bouton "Envoyer" du formulaire, vous serez redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la direction générale des finances publiques sur lequel vous pourrez finaliser votre paiement grâce à votre carte de paiement.
- Un mail de confirmation de la transaction vous sera envoyé à l'adresse e-mail que vous aurez saisie.
- Aucune information personnelle ne vous est demandée et aucune des informations que vous aurez à saisir sur le site www.clermont-ferrand.fr dans le cadre de ces paiements en ligne ne fera l'objet d'enregistrement.
- Sélectionner la prestation que vous souhaitez régler dans le menu « PAIEMENT EN LIGNE » sur la droite de la page.